VILLE DE BLANQUEFORT

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR ACTIVITÉS DE COMMERCE AMBULANT

Avis de publicité établi conformément à l'Ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 et aux articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques instituant la mise en concurrence préalable à la délivrance des occupations temporaires du domaine public en vue d'une exploitation économique.

1. Personne publique délivrant les autorisations et point de contact

Commune de BLANQUEFORT, 12, rue Dupaty, BP 20117, 33294 Blanquefort Cedex

Direction Aménagement et Cadre de vie
Service Commerce
Mme Cécile REMY
Tel : 05 56 95 55 62
Mail : ce.remy@ville-blanquefort.fr

2. Objet des autorisations

La présente publicité concerne la délivrance de 19 autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique dédiées au commerce ambulant de denrées alimentaires et de restauration rapide sans ancrage au sol.

La localisation, les conditions d'occupation et les conditions financières figurent dans le cahier des charges (à télécharger sur le site Internet de la ville : www.ville-blanquefort.fr).

3. Durée des autorisations

Chaque autorisation sera délivrée par voie d'arrêté du Maire à compter du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2028.

4. Redevance

L'occupation du domaine public est fixée par délibération du Conseil Municipal. Pour 2025, la redevance s'élève à 4€ par jour d'occupation et 2 € par branchement électrique.
Il est précisé que le montant de la redevance pourra évoluer au cours de l'autorisation, sur décision du Conseil municipal

5. Liste des emplacements proposés sur le domaine public

	CHOIX DE LIEUX PAR ORDRE DE PREFERENCE (de 1 à 16)	Nombre de stands	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
A – Place de la Roseraie									
A-1		1	8h - 15h						
A-2		1		8h - 15h					
A-3		1			8h - 15h				
A-4		1				8h - 15h			
A-5		1					8h - 15h		
A-6		1						8h - 15h	
A-7		2							8h - 15h
B - Place de l'Eglise									
B-1		1	8h - 15h						
B-2		1							8h - 15h
C- Place du bourg de Caychac									
C-1		1					16h - 22h		
C-2		2						8h - 15h	
C-3		1						16h - 22h	
C-4		3							8h - 15h
C-5		1							16h - 22h
D – 31 rue Guynemer									
D		1	Du lundi au vendredi de 10h-16h						

6. Pièces à fournir à l'appui de la candidature

Votre dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Fiche de candidature (annexe 1 du cahier des charges à compléter) accompagnée le cas échéant de la documentation commerciale que le candidature jugerait pertinente (exemple de carte tarifée, etc..)
- Fiche des emplacements souhaités (annexe 2 ci-jointe à compléter)
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie de la carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité,
- Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires
- Carte grise du véhicule si celui-ci sert à la vente
- Copie de l'assurance du véhicule si celui-ci sert à la vente
- Photos du véhicule utilisé pour la vente (et autre matériel) en situation
- Permis d'exploitation d'un débit de boisson (selon les cas)
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire

7. Date limite de réception des candidatures

Lundi 19 mai 2025 à 17h

Par dépôt contre récépissé auprès de la Direction Aménagement et Cadre de vie/service Commerce situé à l'Hôtel de ville, 12 rue Dupaty à Blanquefort (lundi : 13h30-17h, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h) ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse spécifiée au point 1.

8. Conditions d'attribution

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

- Complémentarité avec l'offre commerciale environnante
- Formations professionnalisantes dans l'activité proposée (cuisine, gestion, hygiène, etc...)
- Produits proposés et gamme de prix des produits vendus
- Description de la chaine du froid et du circuit des déchets
- Etat du véhicule intérieur/extérieur
- Autonomie en eau et en électricité du véhicule

Jusqu'à l'acceptation ferme des candidatures retenues par arrêté du Maire, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler la procédure d'attribution et de ne pas donner suite aux offres reçues.

9. Composition du dossier d'appel à candidature

Le présent appel à candidatures est constitué des pièces suivantes :

- Le présent avis de mise en concurrence
- Le cahier des charges avec annexes

Conditions de retrait du dossier de candidature:

Le dossier de candidature est à retirer exclusivement sur le site de la ville : www.ville-blanquefort.fr

10. Informations complémentaires

Toute demande écrite concernant la présente mise en concurrence peut être adressée à la Ville de Blanquefort — Direction Aménagement et cadre de Vie, service Commerce par courrier ou par mail (cf point 1)